

Image not found or type unknown



Adoption et casier judiciaire

Par **farbu**, le **18/04/2009** à **15:40**

Bonjour a tous
petite question sur l'adoption
ma belle veut adopter un enfant togolais, jusque là tout va bien. Pour cela, elle dit qu'elle a donner nos noms a l'ambassade pour que celle-ci(l'ambassade) puisse récupérer les casiers judiciaires de la famille proche (soeurs, beau-feres, pere)... tout ça me parait bizarre vu que j'ai lu que seul le titulaire pouvait en faire la demande....est ce possible qu'une ambassade puisse faire une telle demande sans nos consentements? merci pour vos réponses
@+